



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêté préfectoral d'interdiction de la manifestation du 14 octobre 2023

Nancy, le 13/10/2023

Par arrêté préfectoral du 13 octobre 2023, Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, a interdit la tenue d'une manifestation revendicative portant "soutien aux victimes de la guerre et rassemblement pour la paix entre Israël et la Palestine", prévue le samedi 14 octobre 2023 à Nancy. Cette manifestation étant en effet susceptible d'engendrer des troubles à l'ordre public, dans un contexte international sensible.

Madame le préfet salue le travail des forces de sécurité, Police, Gendarmerie, Sentinelle, fortement mobilisées depuis le début du conflit.

Les détails de cet arrêté préfectoral sont disponibles sur le recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



Préfet de Meurthe-et-Moselle